AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 avril 2019

Épargner pour préparer l'avenir de ses proches

De nombreux parents souhaitent épargner pour préparer l'avenir de leurs enfants. Quand commencer ? Quel placement choisir ? Quelques conseils.

Partir du bon pied

Avant de se lancer, les parents doivent s'assurer de disposer d'une capacité d'épargne stable. Vous devez vous interroger sur vos priorités et vérifier que vous n'aurez pas besoin de cet argent pour un autre projet.

Il faut choisir une solution adaptée à vos besoins : elle doit permettre des versements réguliers et offrir une possibilité de placement qui convient à votre profil (plus ou moins risqué).

Au-delà des versements réguliers, n'oubliez pas de placer les entrées d'argent exceptionnelles de vos enfants : il peut s'agir d'un chèque pour un anniversaire, d'une indemnité d'assurance ou encore d'une somme reçue dans le cadre d'une succession.

Deux façons d'épargner pour vos enfants

- Investir dans des placements financiers qui vous serviront plus tard à financer les études de vos enfants par exemple, ou que vous pourrez leur transmettre pour qu'ils réalisent leur projets.
- Ouvrir des placements à leur nom qu'ils pourront utiliser à partir d'un certain âge.

Choisir un placement adapté

Si vous souhaitez un placement garanti, un livret d'épargne réglementé URL = [https://www.lafinancepourtous.com/pratique/placements/livrets-reglementes/] ouvert au nom de l'enfant sera parfaitement adapté. Vous pouvez aussi vous tourner vers un plan d'épargne logement (PEL).

Si les revenus du foyer le permettent, complétez un placement garanti par un placement offrant un potentiel de rendement plus élevé (et donc présentant un risque plus élevé).

Lorsque les échéances sont relativement lointaines et les enfants encore jeunes, le placement en actions peut offrir l'espoir d'un meilleur rendement que le placement sans risque. Pour cela, il faut accepter de voir son épargne fluctuer et de ne pas avoir la certitude de retrouver, à terme, l'intégralité de sa mise de départ.

Vous pouvez ainsi ouvrir un compte-titre ordinaire URL = [https://www.amf-france.org/fr/le-compte-titres-ordinaire-un-support-pour-investir-en-bourse] avec quelques actions : en plus du rendement potentiel espéré, détenir des actions tôt dans sa vie permet à un jeune de se familiariser avec le fonctionnement du produit.

L'assurance-vie URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-dans-une-assurance-vie] multi-supports peut aussi être un bon moyen d'épargner pour vos enfants. Elle vous permet de répartir cette épargne entre des placements sans risque et des placements plus risqués. Vous pouvez épargner dans une assurance-vie à votre nom en désignant vos enfants comme bénéficiaires, ou bien en ouvrir directement à leurs noms.

Quelles que soient vos préférences, prenez le temps d'en parler avec votre conseiller qui vous posera des questions et vous guidera dans vos choix.

Pour qu'épargner devienne un réflexe, parlez-en avec vos enfants

Pour sensibiliser les plus petits, vous pouvez leur dire que leurs parents économisent chaque mois un peu d'argent qu'ils pourront utiliser lorsqu'ils seront grands. Une fois au collège ou au lycée, vos enfants sont en âge de comprendre que l'épargne que vous leur avez constituée peut leur permettre de réaliser leurs projets, et comment elle fonctionne. Si vous avez des arbitrages à faire pour certains placements, invitez-les par exemple à discuter de vos choix.

Mots clés BIEN INVESTIR | PRODUITS FINANCIERS | ACTIONS | PLACEMENTS COLLECTIFS

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Rencontrer son conseiller

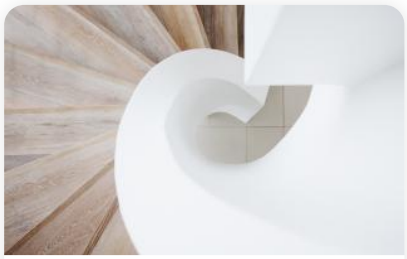

ARTICLE BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Rendement et risque, deux inséparables

ARTICLE BIEN INVESTIR

08 juillet 2016

Comment bien diversifier un investissement ?

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02